

Le cheval se lance à la conquête des villes

Alors que la Journée du cheval aura lieu dimanche, les projets offrant un nouvel usage de l'animal en milieu urbain se multiplient

La «plus belle conquête de l'homme» semble retrouver une seconde jeunesse. Alors que le cheval était utilisé dans presque toutes les communes il y a seulement cinquante ans, la mécanisation l'a fait disparaître. Pourtant, près d'une centaine de villes, à l'image de Lyon, Strasbourg ou Maisons-Lafitte, dans les Yvelines, viennent de se lancer dans l'aventure de la réintroduction du cheval. «Le but ici n'est pas de satisfaire le "côté bobo" de certains», souligne Richard Navez, adjoint au maire délégué aux activités hippiques de Maisons-Lafitte, mais bien «de proposer des prestations avec des tâches confiées à un cheval, au même titre que l'énergie mécanique».

L'association Equiterra a mené une étude sur les économies réalisées en termes de «rejet carbone»: «On considère parfois que l'utilisation des chevaux appartient au passé, mais est-ce que ce n'est pas l'énergie fossile qui est le passé, et l'énergie cheval qui serait l'une des solutions alternatives du futur?» s'interroge Vincent Yver, chargé de mission pour l'association.

Lyon a été l'une des premières villes à tenter l'expérience. «Il a fallu deux ans de réflexion pour mettre en place ce projet, tout en évitant les échecs», mais «les avantages sont indéniables», indique Sylvie Sagne, directrice adjointe du service des espaces verts. Les membres d'Equiterra ont mis en évidence un gain carbone de 35 % pour le ramassage d'ordures à la place d'un camion, gain qui peut atteindre 90 % pour les activités de maraîchage.

Ils ne se contentent pas de démontrer les bénéfices du cheval au



Le parc de la Tête d'or, à Lyon, montre l'exemple dans la collecte hippomobile des déchets.

niveau environnemental. Ils ont intégré également la dimension financière dans leurs discussions avec les communes, en faisant état de leur savoir-faire dans la réutilisation et l'adaptation du matériel des espaces

« Les avantages sont indéniables. »

verts des collectivités. Pour les balades en calèche par exemple, la plateforme, jugée peu pratique pour une utilisation quotidienne et par des personnes âgées, a été abaissée.

Outre la diminution des nuisances sonores et visuelles et les nombreux témoignages positifs des citoyens, c'est bien l'aspect économique qui intéresse en premier lieu les municipalités. «On n'est plus dans l'amateurisme», confirme Richard Navez, qui multiplie les consulta-

tions pour quantifier les besoins du projet. La réussite de ce dernier tient au respect de trois principes: «La capacité d'organiser des prestations de même qualité, voire supérieure, à ce qui existe déjà», «la rentabilité du système» ainsi que la nécessité de «multiplier les partenariats avec des investissements locaux».

Outre la classique visite de la ville, le cheval se révèle utile pour un nombre impressionnant d'applications. Son efficacité est reconnue pour l'entretien des voiries, des réserves boisées, pour la tonte des espaces verts. Tout en rappelant que «l'énergie cheval ne peut pas remplacer l'énergie mécanique et qu'elle ne peut être au mieux qu'un complément», Richard Navez insiste sur les nouvelles utilisations du cheval: le transport d'objets (de déchets par exemple) pourrait lui être confié dans les impasses où

il serait meilleur qu'un camion-benne. Il pourrait également transporter des personnes la journée, remplaçant ainsi les bus qui n'effectueraient plus qu'un service le matin et le soir. Les discussions avec Veolia Transport, à cet égard, se présentent bien. L'entreprise est convaincue de la rentabilité du cheval par rapport au bus, et souhaite un système pérenne régulier.

Certes, des aménagements sont nécessaires, comme la modification de franchissement des voies ou l'installation d'autres types de revêtement du sol. Mais l'adjoint au maire de Maisons-Lafitte semble confiant au regard du coût financier prévu: 60 000 € d'investissement pour l'acquisition de deux chevaux et 70 000 € de fonctionnement annuel pour, entre autres, les deux emplois créés.

MAXIME PINARD